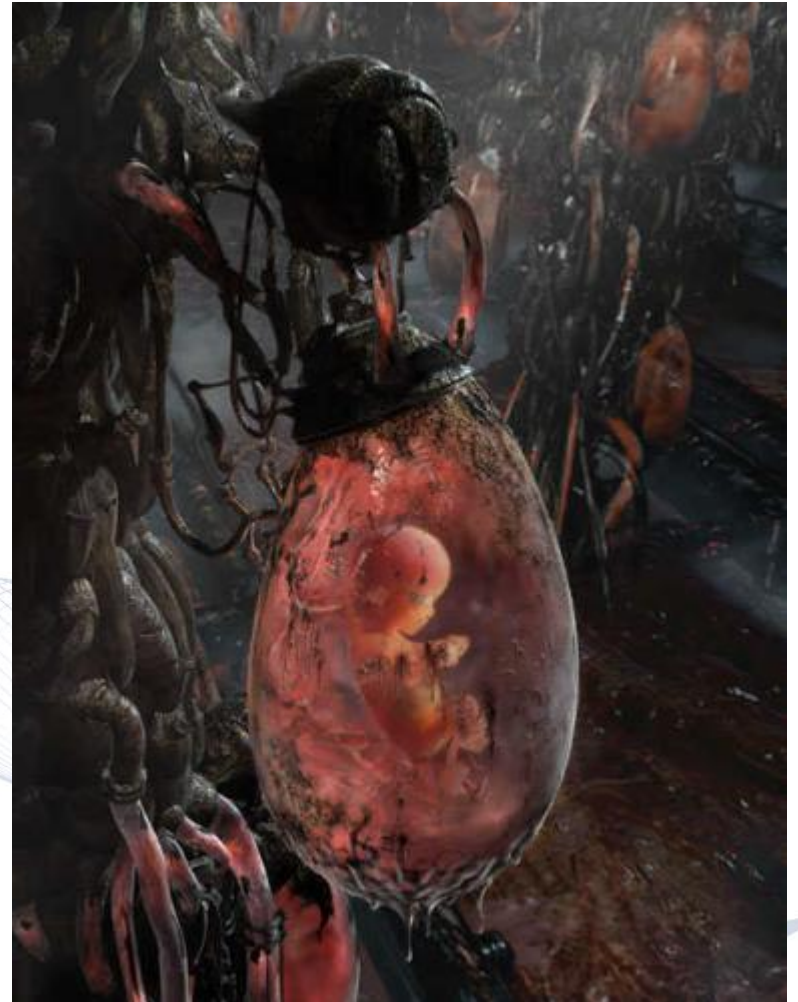


Les robots et l'intelligence artificielle vont-ils décider de l'avenir de nos corps ?

Le 14 novembre 2017



Les couveuses dans la trilogie Matrix

Introduction

- **Des sujets à la « mode »**
- **Une définition des robots et de l'IA à rappeler**
- **Le corps : une définition en... 1994**
- **Trois questionnements pour guider la réflexion**
 - Est-ce réellement une nouveauté que des machines influent sur le sort juridique réservé à nos corps ?
 - Le déploiement sur une plus large échelle des robots et de l'IA fait-il apparaître une nouvelle dimension à cette problématique ?
 - La question n'est-elle pas, en dernière analyse, moins celle de l'avenir de nos corps que celle du risque de leur marginalisation ?

1. Le fait que des machines – et même des robots – influent sur l’avenir juridique de nos corps n’est pas vraiment une nouveauté

- Une influence relativement ancienne – et croissante – des robots et de l’IA sur les corps humains y compris dans leur dimension psychique

- Le cadrage classique de la responsabilité du fait des choses et le régime spécial de responsabilité du fait des produits défectueux ont jusqu’ici permis d’encapsuler globalement les effets juridiques de cette influence

```
=====
EEEEEEEE L      IIIIII ZZZZZZZ      AAA
E      L      I      Z      A      A
E      L      I      Z      A      A
EEEEEE L      I      Z      A      A
E      L      I      Z      AAAAAA
E      L      I      Z      A      A
EEEEEEEE LLLLLLL IIIIII ZZZZZZZ      A      A
=====
ELIZA > (PLEASE TYPE IN ALL CAPS) WHAT'S YOUR NAME DEAR ?
AMIT
ELIZA > HI, I'M ELIZA. WHAT DO YOU WANT TO TALK ABOUT ?
AMIT > CAN I TALK ABOUT MY PROBLEM ?
ELIZA > SURE... !
AMIT > DUE TO ON GOING EXAMS IN COLLEGE, I HAVE A LOT OF STRESS.
ELIZA > PLEASE RELAX A LITTLE. SLEEP WELL.
AMIT > THANKS FOR YOUR ADVICE.
ELIZA > NO MENTION.
AMIT > BYE
ELIZA > BYE AND KEEP IN TOUCH...
```

2. L'apparition d'une nouvelle génération d'IA et de robots fait apparaître une nouvelle dimension à cette problématique dans le domaine de la santé

- Avec les « IA apprenantes » : un risque de développement devenu principal ; une « garde » au sens de la responsabilité du fait des choses de plus en plus évanescence
- L'inversion du Test de Turing et l'incitation complémentaire donnée à la reconnaissance de régimes de responsabilité « No Fault »

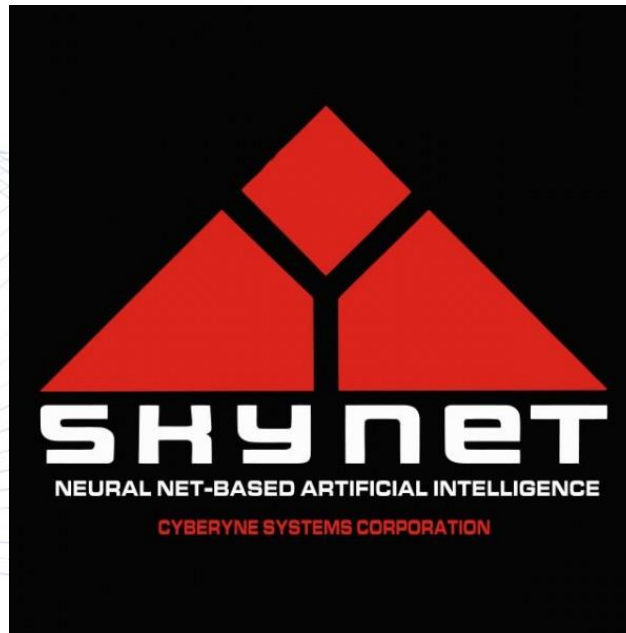


3. La question est finalement moins celle de l'avenir de nos corps que celle du risque de leur marginalisation

- Un premier mouvement de marginalisation : **la modification de la contexture de nos corps avec le développement des objets connectés.** Une remise en cause de la *summa divisio* personnes / biens
- Un second mouvement de marginalisation : l'émergence de la *persona* juridique. **Une accentuation de la distanciation entre la personnalité juridique et le corps humain.**
 - * La sanction pénale de l'IA
 - * La boucle paradoxale de l'IA et du corps
- Un troisième mouvement de marginalisation : **l'effet « trou noir » de nos propres *personae* numériques**

Conclusion

- **Quelle « intentionnalité » de l'IA en santé ?**



Conclusion

- **Que penser d'un processus de « délégation éthique » à l'IA ?**



Ulysse et les sirènes
Herbert Draper

A decorative graphic consisting of numerous thin, light blue wavy lines that flow from the left side of the slide towards the right, creating a sense of movement and depth.

Merci de votre attention